

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

COMMUNE DE TETING SUR NIED

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 03 AOUT 2023

ORDRE DU JOUR

POINT 1 : LOT CHAUFFAGE, MODIFICATIONS DU MARCHE

La séance est ouverte à 18 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 31 juillet 2023, adressée à chaque membre du Conseil municipal. Avec l'accord des membres du conseil municipal la séance s'est déroulée en mairie , TETING SUR NIED.

MEMBRES ELUS : quinze

MEMBRES EN EXERCICE : quinze

MEMBRES PRESENTS : à savoir :

Guy JACQUES, Maire,

Chantal PICCOLI, , Estelle TRIMBUR BAUER, adjoints,

Michel CHEVALIER, Miretta LACK, , Marie-Jeanne RUPPEL, Claudine DESOGUS,

Emmanuel BINKUS, Olivier ZIRN, Emilie MELONI conseillers municipaux.

ABSENTS : ALBERTUS, Mariannick MICHEL, NASSHAN, GABEL, Audrey DELAGOUTTE

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Laurent NASSHAN à Olivier ZIRN,

Mariannick MICHEL à Emmanuel BINKUS

Sandrine GABEL à Chantal PICCOLI

Bernard ALBERTUS à Michel CHEVALIER

Le président a dénombré 10 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

SECRETAIRE : Mme.Estelle TRIMBUR BAUER, et Mme Sylviane BERVILLER, secrétaire de mairie.

POINT 0 : le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

POINT 1 : LOT CHAUFFAGE, MODIFICATIONS DU MARCHE

Le marché pour le marché « réhabilitation d'un hangar en salle des fêtes, espace inter associatif, atelier municipal a été attribué le 17.09.2019.

Le Lot 9 CHAUFFAGE VMC PLOMBERIE SANITAIRE a été octroyé à l'entreprise SAS TECHNIC CHAUFFAGE pour un montant de 286.916,84 € HT. Le marché a été modifié (moins et plus values) à 284 427.81 € HT. L'entreprise a été mise en liquidation judiciaire.

Les travaux réalisés présentent des malfaçons et des carences. La commune a acté un constat d'huissier, ainsi qu'une étude afin de connaître le reste à réaliser. Cette analyse a été transmise au maître d'œuvre. Il propose deux devis d'entreprises aptes à finir le lot Chauffage.

Deux devis ont été soumis à la commission des travaux du 28.07.2023. Elle a émis un avis favorable pour l'entreprise EURL SRT/ METZ VALLIERE dont le devis s'élève pour un montant de 15 800 +14 295 HT soit 30 095,00€ HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer le reste des travaux à réaliser à l'entreprise EURL SRT/ METZ VALLIERE pour un montant de 15 800 +14 295 HT soit 30 095,00€ HT

Le lot CHAUFFAGE passe donc à 314 522.81 € HT

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été examinés, Monsieur le Maire, remercie l'assemblée et lève la séance à 18h20.